

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16 h 30, le 19 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Renald Roy, conseiller au siège no. 2

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 30.

RÉS.12.11.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.13.11.20

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE – INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

ATTENDU QUE la municipalité doit également installer 88 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

ATTENDU QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2019, date limite établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la municipalité de Cap-Chat s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2022 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux d'installation de compteurs d'eau dans le budget municipal;
- Transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un échéancier incluant :
 - a) Soumission de l'appel d'offre;
 - b) Octroi du contrat;
 - c) Calendrier mensuel d'installation des compteurs.
- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

Il est 16 h 46 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER